République du Cameroun Paix - Travail - Patrio

Communauté Urbaine de Douala

Cabinet du Délégué du Gouvernement



Republic of Cameroon Peace - Work- Fatherland

Douala City Council

The Government Delegate's Cabinet

DECISION N°

/D/CUD/CAB-DLG/2019

PORTANT CONSTATATION DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala, Grand Officier de l'Ordre National de la valeur,

- Vu la Constitution;
- Vu la Loi nº 2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun ;
- Vu la Loi nº 2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
- Vu la Loi nº 2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- Vu la Loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées;
- Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala;
- Vu le Décret n° 2009/ 055 du 06 février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté n° 0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement;
- Vu la Décision n° 00000159/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines;
- Considérant la Note de Service n° 014/NS/MINMAP/CAB du 29 mars 2019 portant désignation des Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines;
- Considérant la Correspondance n° 355/2019/L/C19/SDL du 20 février 2019 portant désignation du Représentant de la Tutelle au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Douala;

Considérant la Note de Service n° 2311/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM du 18 décembre 2018 portant désignation des Représentants du Ministère des Finances au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés au sein des Etablissements Publics;

Considérant la Note de Service n° 024/NS/CUD/CAB-DLG/2019 du 26 mars 2019 portant désignation du Représentant de la Communauté Urbaine de Douala au sein de sa Commission Interne de Passation des Marchés et du Secrétaire de ladite Commission;

Considérant les nécessités de services ;

DECIDE:

Article 1^{er}: En application des dispositions des articles 2 et 3 de l'Arrêté n° 0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 susvisé, la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Douala est constaté comme suit :

Monsieur ETOA MOUSSONGO Henri;

Monsieur ETOA MOUSSONGO Henri;

Monsieur ONGOLO NTONGO, Représentant de la Communauté Urbaine de Douala;

Monsieur BIKOUN Pamphile, Représentant du Ministère des Marchés Publics;

Monsieur NANSEU Yannick, Représentant de la Tutelle;

Monsieur MASSA MEDANG Samson, Représentant du Ministère des Finances;

Monsieur KUITA MBEUDA Guy Stève.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Fait à Douala, le 0 1 AVR 2019

LE DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT auprès de la communauté urbaine de douala,

Ampliations:

- MINMAP;
- ARMP;
- CIPM-CUD;
- Toutes les Entités de la CUD ;
- Intéressés ;
- Archives.

A With NEONE NITONE